

ANTENNES RELAIS : l'ACN reçue à la préfecture le 27 juin

La menace de la pose d'antennes relais par Bouygues Télécom au cœur ¹ du groupe scolaire de Nogent (2500 élèves), à 30 mètres de la cour de l'école maternelle Val de Beauté, pèse toujours sur les enfants et les habitants du Coteau.

Aucun progrès significatif n'a été accompli sur ce dossier.

D'après la Mairie, les antennes peuvent être posées à n'importe quel moment.

Bouygues Télécom n'a pas donné de nouvelles depuis février dernier.

Un arbitrage nous est proposé au niveau d'une Commission départementale préfectorale le lundi 27 juin 2005 à 15h.

L'opérateur pourrait s'appuyer sur un avis favorable de cette commission pour installer les antennes en juillet ou en août.

1. Au 92, rue François Rolland. A la verticale du Gymnase C. Marty. Derrière le Lycée E. Branly. Devant l'école maternelle.

Nous disons clairement à Bouygues Télécom et au Maire de Nogent que

l'installation des antennes pendant les congés scolaires serait absolument inacceptable.

Nous restons choqués par l'idée que des antennes de radiotéléphonie mobile puissent être installées dans un environnement aussi sensible et nous réaffirmons notre demande du respect du principe de précaution et la nécessité de trouver un autre emplacement en concertation avec toutes les parties concernées.

Nous demandons au Maire de Nogent, premier maire à avoir signé une « charte de bonne conduite » avec les opérateurs, d'en faire respecter l'article 5 par lequel ceux-ci s'engagent « à accepter les discussions [...] en vue d'obtenir un compromis

acceptable par tous, visant par exemple à [...] étudier l'installation sur un autre site ».

Nous demandons à Bouygues Télécom de respecter ses engagements publics (charte) et publicitaires (qui affirment qu'elle consulte les riverains avant toute installation).

Nous comptons sur votre soutien à tous et nous vous souhaitons de bonnes vacances en espérant qu'elles ne seront pas mises à profit pour passer outre les inquiétudes légitimes des parents et riverains suscitées par ce projet.

L'Association du Coteau de Nogent

(qui sommes-nous ? Comment nous contacter ? Voir au verso).

Qu'est-ce que l'ACN ?

L'Association du Coteau de Nogent (ex AHCN) a pour objet, dans le quartier du coteau de Nogent sur Marne :

- la préservation du cadre de vie et de sa qualité,
- la prise de dispositions pour la sécurité et la sauvegarde des installations, constructions, biens et personnes dans le sens le plus large, contre toute atteinte aux intérêts collectifs ou individuels y compris financiers.

Depuis 1988, elle a permis notamment :

- l'annulation du plan d'occupation des sols (P.O.S.) de 1989, qui autorisait la construction d'immeubles disproportionnés sur le Coteau,
- l'annulation du permis de construire de plusieurs centaines de logements,
- la démolition d'un immeuble construit en violation des règles d'urbanisme au 47 rue Carnot,
- la prise en charge par les assurances de certains désordres aux constructions (ex. : état de catastrophe naturelle suite à la sécheresse de 2003).

L'ACN est indépendante de toute influence

Elle est agréée par la préfecture et doit être légalement consultée sur les questions relatives à l'urbanisme et à l'environnement.

Pour tout contact direct :

marc.arazi@coteaudenogent.fr
www.coteaudenogent.fr ou www.ahcn.asso.fr

Pour recevoir régulièrement des informations sur l'ACN
envoyez un message électronique vide à
acn-info-subscribe@coteaudenogent.fr

L'ACN respecte votre vie privée. Nous nous engageons à ne jamais divulguer votre adresse e-mail à des tiers. Vous pourrez vous désabonner automatiquement avec un simple e-mail.